

G R O U P E  
**CH**



• THÉÂTRE •  
**beanfield**

STUDIO TD

Centre  
**Bell** Place**Bell**

L'ÉQUIPE  
**SPECTRA**

**evenko**

# MÉMOIRE DU GROUPE CH

Présenté à la *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation* dans le cadre de la consultation publique sur le  
Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise

Préparé par :

**Maude Brouillette**, Directrice – Partenariats publics et industries culturelles, Groupe CH

**Leïla Boudjelal**, Chargée de projets – Partenariats publics et industries culturelles, Groupe CH

Sous consultation de :

**Louise Laliberté** – Vice-présidente, production et développement d'affaires, Groupe CH

**Alain Simoneau** – Directeur principal, sécurité et protection des actifs de l'entrée, Groupe CH

**Vincent Testard** – Directeur, opérations et production, L'Équipe Spectra

**Arnaud Marion-Vinet** – Directeur de l'exploitation, salles de spectacles et théâtre, Evenko

**Maurin Auxéméry** – Directeur, programmation, événements culturels et festivals, L'Équipe Spectra

22 mars 2024

## I. À PROPOS DU GROUPE CH ET SES ACTIVITÉS DE DIFFUSION

Le Groupe CH, l'organisation de sports et de divertissement par excellence au Québec, a pour mission de faire vivre des expériences uniques et mémorables à ses partisan.nes et spectateur.ices. Par l'intermédiaire d'evenko et de L'Équipe Spectra, la division culturelle et de divertissement fait la promotion et la présentation de près de 1500 spectacles, festivals et événements chaque année. En plus d'être propriétaire du Centre Bell à Montréal, le groupe possède certaines salles de spectacles, et est gestionnaire exclusif d'autres salles de toutes tailles, dont le MTELUS, le Studio TD, le Théâtre Beanfield et la Place Bell à Laval.

Le présent mémoire abordera les enjeux relatifs aux activités de diffusion du Groupe CH et celles de ses entités affiliées.

La plupart des activités de diffusion du Groupe CH se déroulent entre 18h et 00h00, correspondant à la plage « soirée » identifiée dans le Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise (le « Projet »). Les opérations de démontage des scènes de spectacle, de nettoyage des sites festivaliers ou des salles de spectacles, ainsi que le chargement ou le déchargement des camions s'opèrent toutefois souvent durant le « cœur de la nuit », entre 00h00 et 4h30.

Quatre (4) zones géographiques sont impliquées :

**Arrondissement Ville-Marie/Quartier des spectacles :** Montréal en lumière (MEL), Francos de Montréal (Francos), Festival international de jazz de Montréal (FIJM), le MTELUS et le Studio TD;

---

**Arrondissement Ville-Marie/Parc Jean-Drapeau :** Osheaga, îLESONIQ et LASSO;

---

**Arrondissement Ville-Marie:** Centre Bell

---

**Arrondissement du Sud-Ouest :** Théâtre Beanfield

---

**Multiarrondissements :** Nuit blanche à Montréal (NBM)

Statistiques d'emplois

Environ 582 employé.es travaillent à temps plein pour assurer la réussite des différentes activités de diffusion du Groupe CH, sans compter les personnes employées en période estivale de façon contractuelle.

Retombées culturelles 2023 :

1350 spectacles ou activités, dont 371 spectacles gratuits, et un nombre encore plus important d'artistes.

Billets vendus en 2023 pour les différents concerts des salles de spectacle :

- Centre Bell: 918 190
- Studio TD: 43 436
- Beanfield: 84 789
- MTELUS: 254 251

Achalandage des festivals pour leurs éditions de 2023<sup>1</sup>

Festivals	Jours de participation
FIJM (10 jours)	1,25M
Franco (9 jours)	534 879
MEL (12 jours)	783 598
NBM (1 nuit)	N/D *180 000 participants uniques, dont 95 000 dans les activités des partenaires culturels
Osheaga (3 jours)	174 057
ÎLESONIQ (3 jours)	62 575
LASSO (3 jours)	48 433
<b>Total</b>	<b>2 853 542</b>

---

<sup>1</sup> Segma Recherche. 2023. *Étude d'achalandage et de provenance.*

## II. UNE POLITIQUE DE LA VIE NOCTURNE NÉCESSAIRE

Le Groupe CH et ses organisations affiliées accueillent avec intérêt le Projet présenté en janvier 2024 aux fins de consultation publique et salue l'initiative puisqu'elle a le potentiel de favoriser la préservation du caractère de ville culturelle foisonnante et festive de Montréal.

Les festivals et événements culturels jouent un rôle fondamental dans la transformation du tissu urbain de Montréal et dynamisent la vie nocturne de façon porteuse tant culturellement qu'économiquement. Comme le rappelait Jacques-André Dupont dans un récent article de La Presse (ancien président-directeur général de L'Équipe Spectra et ancien président du FIJM, des Francos et de MEL), « En agissant comme de véritables moteurs de changements, ils [les festivals] ont métamorphosé des zones urbaines délaissées en quartiers dynamiques et animés, à l'image frappante du Quartier des spectacles. Autrefois désert de béton, cet endroit est aujourd'hui devenu un vibrant pôle culturel, commercial, voire un lieu de vie incontournable<sup>2</sup> ».

La vie nocturne de Montréal est intrinsèquement liée à sa richesse culturelle et à la créativité de ses artistes. Ces éléments constituent non seulement un pilier essentiel de son économie nocturne, mais ils apportent également des bienfaits inestimables aux citoyen.nes. C'est pourquoi le Groupe CH propose d'en faire un des piliers de cette politique de la vie nocturne.

Deux axes principaux seront abordés dans le présent mémoire, soit la cohabitation entre les activités culturelles et leur voisinage et la gouvernance et leviers municipaux. Des exemples concrets seront utilisés afin d'illustrer des réalités qui sont propres aux entités du Groupe CH, mais qui peuvent certainement faire écho aux réalités d'autres acteur.ices du secteur culturel montréalais.

Les festivals et salles de diffusion affiliées au Groupe CH déploient déjà plusieurs initiatives visant à promouvoir une cohabitation harmonieuse. Cependant, pour assurer le succès de ces efforts, l'adoption d'un cadre politique structurant, valorisant la collaboration entre les parties prenantes et l'expertise des acteur.ices de terrain, et soutenu par des investissements ambitieux seront nécessaire pour garantir un écosystème nocturne dynamique et diversifiée pour tous.tes les Montréalais.es. Nous insistons sur le fait que la majeure partie des activités du Groupe CH se déroulent dans l'arrondissement Ville-Marie, soit au centre-ville de Montréal dont ils sont le cœur créatif et vibrant, et non dans des arrondissements principalement résidentiels.

---

<sup>2</sup> Dupont, Jacques-André. 2024. *Nos festivals sont bien plus que des divertissements*. La Presse.

### III. COHABITATION AVEC LE VOISINAGE

#### **3.1 Environnement sonore**

Les équipes de production du Groupe CH constatent que les perturbations acoustiques les plus préoccupantes pour les résident.es qui se situe à proximité d'activités culturelles découlent principalement des opérations liées à la production et la diffusion des spectacles (montage et démontage des scènes, activités de la régie, l'alarme de recul des véhicules lourds, etc.).

Le Groupe CH déploie plusieurs efforts afin d'atténuer les répercussions négatives de ses activités impliquant la diffusion de sons amplifiés sur son environnement, mais il se trouve parfois confronté à des obstacles pour lesquels les solutions envisageables sont soit hors de son contrôle soit requièrent de s'engager dans des procédures administratives complexes.

##### **3.1.1 Émissions sonores des manifestations musicales (en salle et en festival)**

Pour les festivals (Francos, FIJM et NBM) se déroulant au Quartier des spectacles (QDS), le Groupe CH obtient des ordonnances de bruit ainsi que des dérogations pour étendre ses activités jusqu'à 00h00 suite à la présentation de dossiers auprès de la Division festivals et événements (DFE) de la ville de Montréal.

Étant sensibles à leur voisinage, les Francos et le FIJM choisissent les scènes qui terminent plus tard en soirée en fonction de leur position sur le site, et donc les plus éloignées d'immeubles résidentiels. Par exemple, puisque les Francos ont lieu alors que le calendrier scolaire n'est pas terminé, la scène sur laquelle les spectacles se terminent plus tard se trouve plus loin des immeubles résidentiels (ex.: Esplanade de la Place des Arts plutôt que le parterre de la Place des festivals).

De plus, les festivals se sont grandement adaptés au cours des dernières années pour assurer un contrôle plus étroit du son. Les équipes de production ont procédé à une modélisation sonore pour estimer les niveaux générés par toutes les sources de bruit, permettant de réaliser une cartographie du bruit beaucoup plus exhaustive qu'une simple unité de mesure le permet sur un large territoire.

Consécutivement, le Groupe CH a fait l'acquisition de nouveaux systèmes de son, comprenant notamment des haut-parleurs cardioïdes qui atténuent fortement les sons latéraux et arrière et favorisent une production sonore frontale, ainsi que de plusieurs sonomètres pour mesurer les niveaux sonores en temps réel et de façon continue durant les spectacles.

Les seuils sonores sont fixés à 80 dB(A), cependant, une tolérance tacite envers des niveaux sonores allant jusqu'à 90 dB(A) persiste pour les festivals, en raison des ajustements opérés. Il convient de souligner qu'un niveau sonore de 80 dB(A) pour des

spectacles musicaux de grande envergure en plein air n'est pas adéquat pour garantir une qualité de diffusion satisfaisante.

Les plaintes de bruit reçues en raison des spectacles de musique sont par ailleurs peu nombreuses, voire parfois inexistantes pour certains festivals, dépendamment des années. C'est également le cas pour les plaintes de bruit liées à NBM, elles aussi peu nombreuses, voire inexistantes, alors qu'il s'agit d'un festival d'une soirée, se déroulant jusqu'à 2h00 a.m., en extérieur, au QDS, et de 18h00 à 6h00 a.m. dans divers lieux et arrondissements de Montréal.

Qui plus est, la présence des festivals au centre-ville amène une plus-value économique, touristique, et une attractivité certaine, ce dont les promoteurs immobiliers tirent avantage. Plusieurs résident.es choisissent donc ce quartier pour être au centre de la vie culturelle de Montréal. Il serait donc logique qu'ils et elles s'y adaptent par la suite.

Pourtant, la DFE a laissé entendre à plus d'une reprise qu'elle procéderait à des analyses de l'impact des programmations artistiques des festivals allant au-delà de 23h sur les résident.es du QDS et les plaintes de bruit qui en découlent. D'abord, réitérons qu'il n'y a pas de réel enjeu de bruit résultant de la musique et des festivals, donc qu'il n'y a pas lieu de faire des analyses d'impact. Ensuite, la production sonore des activités culturelles n'est pas une pollution sonore. Dans tous les cas, si des analyses étaient effectuées, il serait primordial pour nous d'être impliqués dans la recherche, car une réduction de nos heures de programmation (heure de fin à 23h00 plutôt qu'à 00h00) aurait un impact majeur sur nos activités.

À titre d'exemple, que ce soit pour les Francos ou le FIJM, réduire nos heures d'opérations pour terminer nos festivals à 23h00 pourrait signifier une diminution du nombre d'artistes total que nous faisons rayonner d'environ une trentaine, ce qui est comparatif à la perte de la programmation d'une scène complète. Cela aurait des répercussions sur le financement public que nous recevons ainsi que sur le financement privé puisque les commanditaires perdraient de la visibilité sur ce temps d'opération du site. L'achalandage, la vente d'alcool ainsi que les ventes des concessions alimentaires s'en retrouveraient certainement affectés aussi. En bref, la réduction d'une heure de programmation par jour sur un festival qui se tient sur plus de 9 jours peut entraîner des répercussions préjudiciables sur les revenus de celui-ci et de surcroît sur sa pérennité.

Du côté des salles de spectacles, les exploitants de salle sont réticents à installer des sonomètres à l'intérieur et à établir une norme maximale en vigueur en tout temps (98,5 dB(A) par exemple) comme c'est parfois fait en Europe. En France, le niveau sonore

moyen a été établi à 102 dB(A) essentiellement pour des raisons de santé publique<sup>3</sup>. Ajouter une contrainte aux salles en leur demandant de mesurer le son en continu ne se traduirait pas nécessairement par une diminution des nuisances sonores et ne constituerait pas un levier suffisant pour assurer une mitigation réussit avec le voisinage.

**Recommandation n°1 : Les dérogations et autorisations exceptionnelles et ponctuelles dont jouit le Groupe CH pour opérer ses activités culturelles après 23h, à l’instar d’autres organisations, ne sont pas perméables aux aléas politiques et devraient être régularisées ainsi que mis en œuvre par un processus administratif simplifié.**

**Recommandation n°2 : L’adaptation du cadre réglementaire autour du bruit apparaît nécessaire pour combler le flou existant. Toutefois, si la ville de Montréal souhaite se doter d’indicateurs précis pour mesurer l’impact de la production de son sur le voisinage, l’installation de sonomètres à l’intérieur des salles de spectacles n’apparaît pas être adéquat. Il pourrait plutôt être envisagé de mesurer les niveaux sonores aux entrées extérieures des salles ou aux lieux où un niveau sonore excessif est constaté.**

### ***3.1.2 Nuisances sonores dues aux opérations nécessaires à la tenue des spectacles et à l’alimentation des véhicules de tournée***

Les groupes de musique, notamment ceux en provenance de l’extérieur de la ville, voyagent fréquemment en autobus et camions de tournée afin de transporter leur équipement d’une ville à l’autre. Les autobus de tournée servent également bien souvent de logement pour les artistes et les membres de l’équipe lors des déplacements, leur permettant de s’y reposer et de s’y préparer entre les destinations. De plus, les tournées sont désormais de plus grande envergure qu’auparavant, avec des besoins d’espace accrus pour certaines productions, ce qui se traduit par une nécessité de plus d’espace pour accueillir les véhicules de tournée. À titre d’exemple, depuis le retour de la pandémie, il n’est pas rare d’avoir des tournées au Centre Bell avec plus de 25 camions et 145 autobus.

Or, les véhicules de tournée doivent parfois rester alimentés pendant les spectacles pour de nombreuses raisons, notamment : les équipements de spectacles tels que les systèmes de sonorisation, les lumières ou autres équipements de scène ainsi que les équipements essentiels tels que les réfrigérateurs, les systèmes de communication et les dispositifs de sécurité (caméras de surveillance et systèmes d’alarme entre autres) nécessitent une alimentation électrique en continu pour fonctionner.

---

<sup>3</sup> Légifrance. 2017. Code de la santé publique: Chapitre VI : Prévention des risques liés au bruit, Article R1336-1. [[En ligne](#)]

Ces véhicules peuvent s'alimenter à l'aide de génératrice lorsqu'ils sont éteints, ce qui peut toutefois produire des nuisances sonores aux abords des salles de spectacles.

Au départ, le MTELUS possédait deux (2) bornes électriques sur la rue de Boisbriand, permettant aux véhicules de s'y brancher et d'éteindre leurs génératrices. La rue de Boisbriand constitue le seul axe entre le MTELUS et La Corporation des habitations Jeanne-Mance, un ensemble résidentiel comprenant 5 tours d'habitation, 50 maisons de ville et 14 multiplex, abritant 1700 locataires. Cette artère est utilisée comme lieu de stationnement pour les camions d'équipement et les autobus de tournée, créant ainsi une proximité directe entre les résidences et la salle de spectacle.

La ville de Montréal, en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) et le MTELUS, a par la suite facilité l'installation de quatre (4) autres bornes (en 2019) pour accroître les capacités de branchement d'autobus de tournée et de camions pour les salles avoisinantes (ex. Club Soda, New Speak, Les Foufounes électriques, etc.). Cela permet non seulement de réduire les impacts sonores pour le voisinage, mais également de réduire les émissions de carbone.

Les plaintes de bruit des habitations Jeanne-Mance étaient affaires courantes durant les heures d'opération du MTELUS et elles ont pratiquement cessé suite aux changements effectués par l'organisation (modification de la configuration du chargement des camions et chargement par bornes électriques pour éteindre les génératrices).

Le montage et le démontage d'un événement peuvent aussi produire des nuisances sonores. Ainsi, lorsque le MTELUS étend ses heures d'opérations, comme c'est le cas lors de la Nuit blanche qui y offre une programmation musicale jusqu'à 6h00 depuis maintenant deux éditions, un plan d'action de médiation auprès des résident.es à proximité est mis en place et comprends l'envoi de lettres informatives ainsi que l'établissement d'une ligne de communication. Le montage de l'événement se fait en journée et le démontage le lendemain matin, soit en dehors des heures de la nuit.

Le MTELUS a également identifié une autre source de nuisances sonores : le montage et le démontage par les équipes de production d'une plateforme élévatrice temporaire qui permet de placer le quai de chargement du camion au niveau du sol de la salle. Des démarches sont entamées auprès du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vue de l'installation d'une plateforme mécanique permanente, cependant aucune conclusion n'a été atteinte, en partie en raison des travaux prévus sur la rue de Boisbriand (voir section 3.2.3 - Permis de stationnement non reconduits). Il s'agit là d'un exemple concret de solution qui s'attaquerait directement à la réduction des nuisances sonores et pour laquelle le soutien de la ville est essentiel afin d'aller chercher permis et approbations.

Les enjeux auxquels se heurte le MTELUS ont été pris en exemple, mais ne se limitent pas à son cas.

**Recommandation n°3 : Favoriser l'accès à des bornes de chargements électriques en tout temps et alléger les processus administratifs pour tout type d'initiatives concrètes permettant de faciliter la cohabitation entre les activités nocturnes et le voisinage.**

**Recommandation n°4 : la ville de Montréal avait lancé un programme de subvention en novembre 2022 - Réduction des nuisances sonores : soutien aux salles de spectacles alternatives. Il serait pertinent d'étendre la portée de ce genre de programme aux plus grandes salles de spectacle, tout en envisageant l'insonorisation plus largement qu'à travers le prisme des quatre murs d'une salle. Des mesures telles que l'édification de murs insonorisants végétalisés pourraient être envisagées comme solution pérenne à la problématique des perturbations sonores entre les résidences et les espaces de diffusion.**

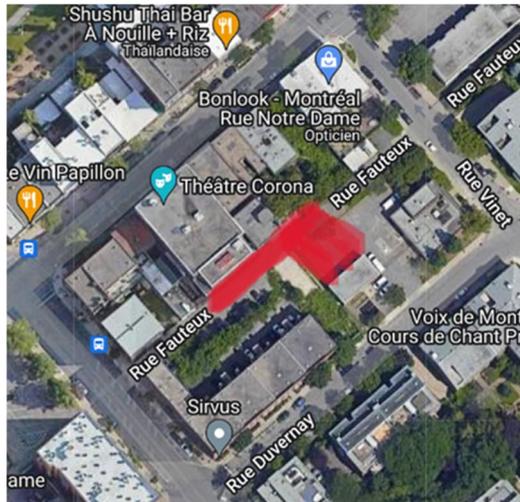
### **3.2 Aménagement du territoire**

La diminution des espaces dédiés à la diffusion de spectacles met en péril la viabilité des événements culturels. L'environnement physique des lieux de diffusions reste précaire et demeure vulnérable aux projets de construction des promoteurs immobiliers. Les exemples décrits ci-après témoignent de cette fragilité.

#### **3.2.1 Constructions résidentielles limitrophes au Théâtre Beanfield**

Du côté du Théâtre Beanfield, la rue Fauteux, ruelle se situant à l'arrière du théâtre, risque d'être inopérable pour les activités de la salle de spectacle dans les prochaines années. Un promoteur a reçu un permis de construction pour bâtir des condominiums d'habitation sur la rue Duvernay et prévoit possiblement bâtir un garage, ou à tout le moins un stationnement privatisé pour les résident.es, accessible via la rue Fauteux. La construction ainsi que la privatisation des espaces de stationnement risquent de nuire aux opérations de montage et de démontage des spectacles en réduisant l'accessibilité des camions de transport à la salle. Le Théâtre Beanfield jouit, pour le moment, d'une entente avec la ville de Montréal pour stationner ces véhicules dans ces espaces.

Même lorsque nous avons une entente établie avec les instances publiques, nos droits découlant de celle-ci peuvent être compromis à tout moment, car dans l'état actuel des choses, nous ne bénéficions pas de droits acquis ou de nature similaire. Ainsi, nous sommes continuellement confrontés à une menace latente, alors que nos activités pourraient être gravement perturbées à tout moment, sans que nous n'ayons de recours à notre disposition.



■ Zone qui pourrait être affectée par le projet de construction

### 3.2.2 Perte d'espaces au Quartier des spectacles (QDS)

La perte d'espace au QDS est également un enjeu qui nous préoccupe grandement. Le QDS a comme mission d'ancrer les grands festivals au centre-ville et de mettre en valeur les institutions culturelles et les salles de spectacles. Cette vision a été développée en 2001, puis mise en place et perdue encore aujourd'hui. Le Quartier des spectacles, tout comme les festivals qu'il abrite, appartient à tous les Montréalais.es.

Le Groupe CH et ses entités affiliées aimeraient rappeler que le Quartier des Spectacles a été conçu pour accueillir des événements de nature culturelle et festive et que la densification résidentielle du quartier accroît les risques de conflits entre les différentes utilisations des espaces.

Avant 2010



- 9 positions de scènes
- 2-3 zones d'animation
- Fort potentiel inexploité

2025



- Perte de plus de 50% du pied carré
- 5 positions de scènes
- 2-3 zones d'animation
- Opportunité de développement très limités

- Scène
- Animation
- Zone aménagée Festival
- Zone Chantier
- Zone perdue

Comme l'indique une étude sur la situation économique des festivals du Quartier des spectacles :

« L'évolution des espaces physiques a contraint ou affecté négativement l'offre disponible. Les projets des édifices Wilder et Balmoral contribuent à terme à l'amélioration de l'environnement, mais ont généré d'importantes nuisances visuelles, sonores et logistiques. La réfection de l'esplanade de la Place des Arts réduit d'autant l'espace pour les points de vente. Le nombre de pieds carrés d'espace d'opération, le nombre de scènes et le nombre de jours d'opération ont tous été réduits pour certains festivals. Il devient ainsi difficile de distinguer les contraintes de l'offre de l'épuisement de la demande dans le déclin observé de l'achalandage. Cette dernière demeure déterminante. Avec la densification continue du quartier (Maestria, Parc Domtar, etc.) qui représente néanmoins un indicateur clair du succès du QDS, viennent des contraintes d'arrière-scène et de coulisses qu'il faudra résoudre.<sup>4</sup> »

La Place des Festivals du QDS est saturée de tours d'habitation et les nouvelles constructions immobilières sont soumises à très peu de normes pour mitiger les impacts des activités culturelles nocturnes sur les occupant.es. Par exemple, le bâtiment Le Petit Laurent situé vis-à-vis l'Esplanade Tranquille ne s'est pas doté de triple vitrage (meilleures propriétés acoustiques), alors que plusieurs spectacles y ont lieu en période estivale.

Cette perte d'espace se fait non seulement au détriment de l'offre culturelle, mais nuit également, encore une fois, aux opérations qui permettent de diffuser des spectacles : les opérations se complexifient, les temps de préparation s'allongent et les coûts de production augmentent.

**Recommandation n°5 : Afin de protéger les espaces de diffusion et les festivals urbains, la ville de Montréal devrait imposer une réglementation aux nouvelles constructions immobilière pour s'assurer que tout est mis en œuvre pour mitiger les impacts de la cohabitation avec des activités culturelles. S'il n'est pas bien planifié et réalisé, le développement résidentiel est susceptible de provoquer des conflits avec les activités récréatives et culturelles. Le principe de l'agent de changement pourrait permettre de protéger les lieux de diffusion.**

### 3.2.3 *Permis de stationnement non reconduits*

La présence de salles de spectacle et festivals au centre-ville est bénéfique pour celui-ci car il y attire un fort achalandage, ce qui a des retombées pour les commerces environnants. Cela est d'autant plus important en cette période postpandémique au cours de laquelle le centre-ville a été délaissé, notamment par certains

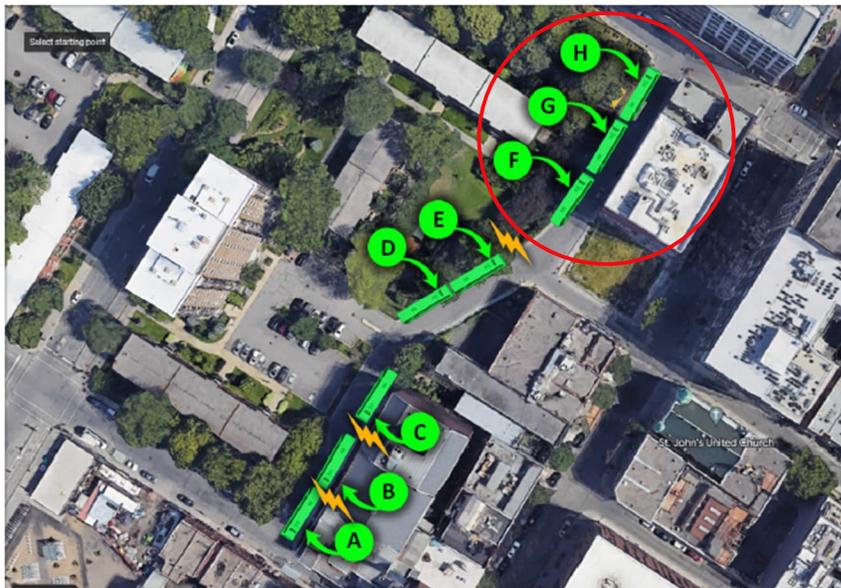
---

<sup>4</sup> MCE conseils. Juin 2019. *Ville de Montréal, Étude sur la situation économique des festivals du Quartier des spectacles*, p.2.

travailleur.euses. L'offre culturelle est l'une des raisons qui ramènent les gens (et les travailleur.euses) au centre-ville.

Or, s'implanter en plein centre-ville comporte son lot de défis. Par exemple, chaque année, le MTELUS doit faire des demandes de permis de stationnement auprès de la ville avant chaque spectacle afin de bénéficier d'espaces pour les autobus de tournée. À titre indicatif, du 1<sup>er</sup> juin au 21 octobre 2023, ce sont 8 permis qui avaient été octroyés à la salle seulement (des permis doivent être demandés pour 95% des spectacles).

Qui plus est, le 10 janvier 2024, la Ville a refusé l'octroi de ce permis sur la portion nord de la rue de Boisbriand (#F, G et H) entre De Bullion et De l'Hôtel de ville, à l'endroit même où les bornes de chargement électrique avaient été installées, au motif qu'il n'y aurait qu'une voie de circulation dans chaque direction, sans possibilité de stationnement, et qu'un plan de signalisation établi par un ingénieur serait requis. De plus, il a été noté que des travaux étaient prévus dans cette zone, ce qui pourrait avoir un impact sur l'attribution future de ces permis.



Ce refus entraîne plusieurs conséquences significatives pour les salles :

- Il s'agit des seuls espaces de stationnement pour des autobus de tournée et des camions de 53' de long pour l'ensemble des salles à proximité (Club Soda, New Speak, Les Foufounes électriques, le Studio TD et quelques productions de la Place des arts) ce qui impacte grandement la programmation et la possibilité d'accueillir certains.es artistes et leurs spectacles dans l'Arrondissement Ville-Marie.

- L'incapacité à accueillir ces spectacles entraîne une réduction des retombées culturelles et économiques pour les divers acteur.ices du quartier.

**Recommandation n°6 : la ville de Montréal pourrait faciliter le processus de location d'espaces de stationnement aux espaces de diffusion qui en expriment le besoin. Il serait peut-être pertinent que toutes les salles de spectacles soient régulièrement consultées par les autorités municipales dès leur ouverture, puis une fois par an, afin d'assurer une certaine garantie de disponibilité des espaces de stationnement. Cela permettrait de prendre en compte efficacement leurs besoins.**

#### IV. CIRCULATION ET HEURES D'OPÉRATION DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN

La bonification de l'offre de transport collectif apparaît vitale pour dynamiser la vie culturelle nocturne montréalaise.

Les spectacles diffusés par le Groupe CH se terminent généralement au plus tard à 00h00. Les membres du personnel restent toutefois en service bien au-delà de la fin des spectacles afin d'assurer la sécurité à la sortie du public, effectuer le démontage des scènes, le rangement des salles et le nettoyage des sites extérieurs.

Ces travailleur.euses devraient avoir accès à un moyen de transport en commun abordable et sécuritaire, à l'instar de la ville de New York et son réseau de métro (The Metropolitan Transportation Authority (MTA)) qui est en opération 24h/24, 365 jours par année et de la ville de Toronto (The Toronto Transit Commission (TTC)) dont les heures d'opération sont de 6h00 à 2h00 du lundi au samedi et de 8h00 à 2h00 le dimanche.

Plusieurs Montréalais.es se rendent désormais dans des salles de diffusion en périphérie de la ville, comme c'est le cas de la Place Bell, accessible directement via la station de métro Montmorency qui se situe à l'extrémité de la STM. Les contraintes du Transport en commun sont toutefois importantes et soulèvent des enjeux importants en termes d'accessibilité et de mobilité.

La circulation des autobus de tournées constitue également un enjeu de taille avant et après les spectacles. Mobilité Montréal devrait être partie prenante à la circulation aux abords des salles de spectacle (arrivée, stationnement, départ, feux de circulation) en collaboration avec les promoteurs et leur équipe de sécurité.

**Recommandations n°7: Étendre les heures d'opération du réseau de transport en commun, et plus particulièrement du métro, minimalement jusqu'à 2h00 a.m.**

**Recommandations n°8 : Il pourrait être pertinent d'impliquer Mobilité Montréal à titre de partie prenante pour la gestion de la circulation lors d'événements culturels de grande envergure et pour les opérations relatives à la circulation des véhicules de tournée.**

## V. GOUVERNANCE ET LEVIERS MUNICIPAUX

Certains leviers existent déjà pour accompagner les festivals, dont la DFE, ce qui permet d'alléger les charges administratives quant à la gestion des opérations sur le domaine public (ex. elle assure la communication auprès du service de pompier et facilite la résolution de problèmes). Cette aide se limite toutefois aux OBNL qui bénéficient d'un soutien financier de la ville de Montréal. Nous sommes reconnaissants pour l'aide fournie par la DFE, cependant, cette division pourrait envisager d'adopter une posture de collaboration plus étendue et proactive.

Par exemple, des processus de consultation des festivals et événements devraient être mis en place pour toutes les activités culturelles (incluant celles des salles), et ces activités devraient être partie prenante à toute consultation pertinente à leurs activités. De même, lorsque des études sur les activités du QDS sont produites, le Groupe CH souhaiterait être informé et impliqué dans ces études en tant qu'organisation détenant une expertise terrain et ayant un impact majeur sur les activités du QDS.

Dans la même lignée, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Fady Dagher, avait évoqué l'idée de facturer aux grands festivals et événements majeurs le coût des services d'ordre en novembre 2023. Le Groupe CH tient à réaffirmer sa totale opposition à ce genre de mesure qui viendrait grandement miner sa capacité à produire des événements d'envergure et à proposer une programmation artistique significative et de qualité. Aucune organisation culturelle ne devrait avoir à s'acquitter la facture pour la sécurité des participant.es. Cela dit, si une étude sur cette matière devait débiter, le Groupe CH devrait être consulté.

Bref, un meilleur processus de coordination et de communication devrait être instauré entre la DFE, le CCU, les conseils d'arrondissements, la Division de la mobilité et de la planification qui relève du Service de l'Urbanisme et de la mobilité (SUM), et les festivals et événements. La gestion des plaintes de bruit étant une compétence d'arrondissement, il est par ailleurs nécessaire d'assurer qu'il y ait une gestion adaptée aux réalités des territoires.

**Recommandations n°9 : Pour mettre en œuvre la Politique, nous priorisons la création d'une instance de médiation externe et indépendante, ancrée dans le territoire montréalais et composée d'expert.es du secteur de la nuit.**

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation n°1 :** Les dérogations et autorisations exceptionnelles et ponctuelles dont jouit le Groupe CH pour opérer ses activités culturelles après 23h, à l’instar d’autres organisations, ne sont pas perméables aux aléas politiques et devraient être régularisées ainsi que mis en œuvre par un processus administratif simplifié.

**Recommandation n°2 :** L’adaptation du cadre réglementaire autour du bruit apparaît nécessaire pour combler le flou existant. Toutefois, si la ville de Montréal souhaite se doter d’indicateurs précis pour mesurer l’impact de la production de son sur le voisinage, l’installation de sonomètres à l’intérieur des salles de spectacles n’apparaît pas être adéquat. Il pourrait plutôt être envisagé de mesurer les niveaux sonores aux entrées extérieures des salles ou aux lieux où un niveau sonore excessif est constaté.

**Recommandation n°3 :** Favoriser l’accès à des bornes de chargements électriques en tout temps et alléger les processus administratifs pour tout type d’initiatives concrètes permettant de faciliter la cohabitation entre les activités nocturnes et le voisinage.

**Recommandation n°4 :** la ville de Montréal avait lancé un programme de subvention en novembre 2022 - *Réduction des nuisances sonores : soutien aux salles de spectacles alternatives*. Il serait pertinent d’étendre la portée de ce genre de programme aux plus grandes salles de spectacle, tout en envisageant l’insonorisation plus largement qu’à travers le prisme des quatre murs d’une salle. Des mesures telles que l’édification de murs insonorisants végétalisés pourraient être envisagées comme solution pérenne à la problématique des perturbations sonores entre les résidences et les espaces de diffusion.

**Recommandation n°5 :** Afin de protéger les espaces de diffusion et les festivals urbains, la ville de Montréal devrait imposer une réglementation aux nouvelles constructions immobilière pour s’assurer que tout est mis en œuvre pour mitiger les impacts de la cohabitation avec des activités culturelles. S’il n’est pas bien planifié et réalisé, le développement résidentiel est susceptible de provoquer des conflits avec les activités récréatives et culturelles. Le principe de l’agent de changement pourrait permettre de protéger les lieux de diffusion.

**Recommandation n°6 :** la ville de Montréal pourrait faciliter le processus de location d’espaces de stationnement aux espaces de diffusion qui en expriment le besoin. Il serait peut-être pertinent que toutes les salles de spectacles soient régulièrement consultées par les autorités municipales dès leur ouverture, puis une fois par an, afin d’assurer une certaine garantie de disponibilité des espaces de stationnement. Cela permettrait de prendre en compte efficacement leurs besoins.

**Recommandations n°7 :** Étendre les heures d’opération du réseau de transport en commun, et plus particulièrement du métro, minimalement jusqu’à 2h00 a.m.

**Recommandations n°8 :** Il pourrait être pertinent d’impliquer Mobilité Montréal à titre de partie prenante pour la gestion de la circulation lors d’événements culturels de grande envergure et pour les opérations relatives à la circulation des véhicules de tournée.

**Recommandations n°9 :** Pour mettre en œuvre la Politique, nous priorisons la création d’une instance de médiation externe et indépendante, ancrée dans le territoire montréalais et composée d’expert.es du secteur de la nuit.